Conseil communal du 12 novembre
Interpellation

Pourquoi remettre au lendemain ce qu'il est utile de faire tout de suite ?

Le 19 juin 2026, Agglo Rivelac communiquait que la Confédération validait le projet d'agglomération Rivelac de 5e génération, de son petit nom PA5 - Rivelac. Cela impliquait un soutien financier de la Confédération à hauteur de **CHF 35,78 millions**.

Le communiqué soulignait que les services de la Confédération avaient particulièrement relevé l'impact positif du projet sur l'amélioration du système de transport et sur le renforcement de la sécurité. Les mesures prévues en matière de mobilité douce, d'infrastructures de transport et de sécurisation des déplacements constituent ainsi des éléments forts du projet. L'Office fédéral du développement territorial reconnaît également la qualité et la pertinence des mesures inscrites en priorité A. Malgré un important travail de priorisation mené au niveau national, la très grande majorité des mesures proposées par Rivelac pour la période 2028-2032 a été retenue. (https://agglorivelac.ch/le-pa5-de-rivelac-cofinance-par-berne/)

Vevey demain rappelait les mesures susceptibles de bénéficier d'un cofinancement et qui concernent Vevey à l'horizon 2028-2032 et y mentionnait en point 2 le réaménagement de l'interface multimodale de la gare de Vevey, étape 1- sud des voies CFF.

Cependant, en présentant le 16 octobre le résultat du Mandat d'études parallèles, Vevey Demain signalait, comme un détail, que le projet était initialement prévu à l'horizon A de la 5e génération (PA5), mais qu'il a été reporté à l'horizon B (2032-2036), dans le cadre de la 6e génération (PA6) (https://demain.vevey.ch/mep/).

Il semble que des raisons financières justifient ce report. Cependant, tout au long des études et des moments participatifs de ce projet, il a constamment été souligné à quel point le réaménagement de la Place de la Gare était important et nécessaire pour Vevey, y compris pour pacifier l'espace public, qui est une préoccupation partagée à haute intensité au sein de ce Conseil.

Nos questions :

- Que signifie «reporté à l'horizon B (2032-2036), dans le cadre de la 6e génération (PA6)» ?
- Cela implique-t-il un nouvel examen fédéral ?
- Il n'est pas exclu que cette 6e génération de PA soit frappée par des restrictions financières. Le risque que la contribution de la Confédération soit ainsi réduite a-t-il été évalué avant de reporter ?
- La Confédération a valorisé le critère de «l'amélioration du système de transport» ; ce report ne risque-t-il pas de déséquilibrer l'ensemble et de mettre en cause les autres mesures ?
- Est-ce bien raisonnable de laisser la Place de la Gare dans son état actuel pendant 10 ans peut-être ?
- Quels autres réaménagements ont été jugés plus prioritaires par le Municipalité ?

Merci pour votre réponse orale si possible.

Vevey, le date 29 octobre 2026

décroissance alternatives (da.)
Alain Gonthier